



## Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur

301, rue de Carillon, Québec, Qc G1K 5B3  
Tél.:(418) 529-6158 Fax : (418) 529-9455  
Courriel: cccqss@bellnet.ca Web : [www.cccqss.org](http://www.cccqss.org)

*Communiqué pour diffusion immédiate*

### **PPU de St-Roch: Résultats béton d'une consultation bidon**

Québec, le 25 janvier 2013. En adoptant un *Plan particulier d'urbanisme (PPU)* qui fait fi de l'opinion citoyenne de Saint-Roch et en acceptant uniquement la demande faite par les riches développeurs à qui le projet profitera, l'administration Labeaume montre à nouveau son vrai visage.

Le Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur est très déçu de l'adoption, le 21 janvier dernier, du PPU Saint-Roch par l'administration Labeaume. L'Équipe Labeaume confirme en effet nos craintes en adoptant un plan qui ne tient absolument pas compte de la soixantaine de mémoires très pertinents et des quelques 400 personnes qui se sont déplacées pour exprimer leurs divers désaccords avec le projet de la Ville pour le quartier Saint-Roch.

Dans le cadre de la consultation sur le PPU Saint-Roch, le CCCQSS a déposé un mémoire de 12 pages comprenant 22 recommandations. Au final, seule une recommandation qui avait aussi été faite par le Comité des citoyens de Saint-Roch a été retenue, soit la création d'une table de concertation et de suivi impliquant la population ainsi que divers acteurs du secteur. Nous saluons cette initiative qui bénéficiera en 2013 d'un budget pour des projets de 150 000 \$, selon les dire de l'administration municipale.

Par ailleurs, la recommandation des gens d'affaires d'augmenter la hauteur des édifices a été acceptée. De notre côté, nous appuyons le Comité des citoyens de Saint-Roch qui déplore que la Ville fasse la sourde oreille à sa principale demande de préserver le caractère public de la Place Jacques-Cartier. En effet, la Ville ignore le souhait populaire de limiter la hauteur de la tour à huit étages, permettant plutôt une tour de 60 mètres.

### **PPU, mesures d'exception**

Pour conclure, nous tenons à rappeler ce que *devrait* signifier un *Plan particulier d'urbanisme*. Le législateur provincial a créé cet instrument pour des projets particuliers afin de permettre une certaine flexibilité aux administrations municipales et de permettre à la population d'être partie prenante des décisions qui la concerne.

Cependant, l'administration Labeaume l'utilise dans des zones où elle a peur que les résidentes et résidents bloquent les changements au zonage pour augmenter les hauteurs des édifices. Elle suit à peu près le processus et se fiche de l'opinion des gens "ordinaires". C'est

Fonds de solidarité des groupes  
populaires de Québec





**Comité des citoyens et citoyennes  
du quartier Saint-Sauveur**

301, rue de Carillon, Québec, Qc G1K 5B3  
Tél.:(418) 529-6158 Fax : (418) 529-9455  
Courriel: [cccqss@bellnet.ca](mailto:cccqss@bellnet.ca) Web : [www.cccqss.org](http://www.cccqss.org)

---

un détournement d'intention du législateur provincial qui avait prévu que les PPU devaient être utilisé dans des cas *particuliers*... Doit-on conclure que cette avenue est moins contraignante que d'amener la population à adhérer à des projets?

-30-

Source : Éric Martin

Comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur  
418-529-6158  
[cccqss@bellnet.ca](mailto:cccqss@bellnet.ca)

